



Le Saint-Siège

**ADDRESS OF HIS HOLINESS JOHN PAUL II
TO H.E. Mr Felipe H. Paolillo,
AMBASSADOR OF URUGUAY TO THE HOLY SEE***

Friday, 6 December 1996

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je me réjouis de vous recevoir à l'occasion de cet acte solennel au cours duquel vous me présentez les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République orientale de l'Uruguay près le Saint-Siège. Je vous remercie sincèrement des paroles aimables que vous avez bien voulu m'adresser et qui manifestent les bonnes relations existant entre ce Siège apostolique et votre pays, dont les habitants ont su conserver dans leurs traditions les profondes valeurs humaines et chrétiennes héritées d'un passé glorieux, qui aujourd'hui encore, se reflète de façon positive dans la vie de la société.

Je vous remercie également du salut du Président de la République, M. Julio Maria Sanguinetti, qui a eu l'amabilité de me rendre visite au mois de mai dernier, contribuant ainsi à souligner ses sentiments personnels d'estime et d'amitié, ainsi que la considération et le désir d'une collaboration mutuelle entre l'Église et l'État en vue du bien commun. Je vous en suis très reconnaissant et je vous prie de vous faire l'interprète, auprès du Premier mandataire du Pays de mes meilleurs vœux pour sa haute et délicate mission.

2. Monsieur l'Ambassadeur, fidèle à son devoir d'apporter le message du salut à tous les peuples, l'Église place toutes ses énergies au service de la promotion de ce qui peut favoriser la défense de la dignité de l'être humain et son progrès croissant car «cet homme est la première route que l'Église doit parcourir en accomplissant sa mission» (Redemptor hominis, n. 14). En effet, le respect des valeurs de la personne, en particulier de sa condition de fils de Dieu, doit définir les relations entre les individus et les peuples, afin que les droits légitimes de chacun soient sauvegardés et que la société puisse profiter de cette stabilité et de cette harmonie. C'est pourquoi, je me réjouis de noter la façon dont l'Église qui est en Uruguay, à travers ses pasteurs,

n'a jamais manqué de soutenir au moyen de sa mission évangélisatrice, les grandes causes de l'homme et de la société uruguayenne. Comme en d'autres lieux du monde, l'Église locale accomplit son activité en restant fidèle à sa vocation et à sa mission, annoncer Jésus-Christ et le salut qu'il nous apporte, se plaçant ainsi au service de tous les hommes, et en particulier des indigents, des pauvres et des marginaux. Dans l'accomplissement de cette mission, le dialogue et la coopération entre les différentes instances sociales, tout en préservant les domaines de compétence respectifs et les sphères d'indépendance, seront toujours les bienvenus.

3. Dans ma sollicitude pour toutes les Églises, je suis avec intérêt les événements de la vie politique et sociale de votre pays, dans laquelle il faut reconnaître et souligner une série de changements significatifs. Votre gouvernement s'est engagé dans la promotion du développement économique et social, ainsi que dans l'instauration d'une coexistence pacifique et harmonieuse entre tous, fondée sur la justice et la solidarité. Pour atteindre ce but, tous les moyens utilisés devront s'inspirer des principes éthiques, de façon à ce que la société s'appuie toujours sur l'incontournable dignité de l'homme et de la famille.

A ce propos, il faut souligner la protection de la famille, offerte par la Constitution en vigueur en Uruguay (art. 40), qui la considère comme la base de la société, raison pour laquelle «l'État veillera sur sa stabilité morale et matérielle, pour une meilleure formation de ses enfants dans la société». Aujourd'hui, face aux nuages qui s'amoncellent sur cette institution, tels que les divorces, les unions irrégulières ou l'insécurité de l'emploi, qui rend les exigences du mariage difficiles à affronter pour les jeunes, l'Église est activement engagée dans la promotion des conditions aidant à surmonter ces problèmes. Mais il faut cependant également rappeler que la famille et la défense de la vie doivent se trouver au centre des politiques gouvernementales.

4. J'ai eu l'occasion de dire au Président de la République, combien il «faut souhaiter que le dialogue constructif entre les Autorités civiles et les pasteurs de l'Église dans votre pays soutienne les relations entre les deux Institutions, et que l'État et les autres instances publiques offrent une collaboration concrète et efficace à l'œuvre importante que l'Église qui est en Uruguay est en train d'accomplir dans les centres d'enseignement catholique, parmi lesquels je me réjouis de citer l'Université catholique "Damaso Antonio Larranaga", dont le but est de former les consciences aux valeurs spirituelles véritables et incontournables» (Discours, 25 mai 1996). En effet, dans un domaine aussi important et transcendant que l'enseignement, l'Église ne demande pas de privilèges, mais uniquement la place et les moyens qui lui sont dus pour parvenir à remplir sa mission, et elle désire une collaboration ayant pour objectif un meilleur service de l'homme.

La contribution que l'Église offre en Uruguay dans le domaine de l'éducation est importante; elle se concrétise dans son travail orienté vers la formation intégrale des enfants et des jeunes, qui représentent l'avenir de la nation, et dont un grand nombre d'entre eux pourront un jour occuper des postes de responsabilité dans la gestion du pays. A ce propos, tout en sauvegardant également l'enseignement des instituts publics, l'on doit tenir compte du fait qu'un monopole de la

distribution des subventions destinées à l'éducation serait préjudiciable à la liberté même de l'enseignement et mettrait en danger le droit des parents à choisir le type d'éducation qu'ils désirent pour leurs enfants. C'est pourquoi, je désire répéter l'appel que je lançais lors de ma visite à l'Université catholique de Montevideo, le 7 mai 1988: «... J'exprime le désir que les responsables s'assurent que les subventions de l'État soient distribuées de telle manière que les parents, sans distinctions de croyance religieuse ou de convictions civiques, puissent exercer librement leur choix pour l'éducation de leurs enfants sans avoir à supporter des charges inacceptables» (cf. O.R.L.F., n. 20 du 17 mai 1988).

5. Monsieur l'Ambassadeur, avant de conclure cette rencontre, je désire vous exprimer mes meilleurs vœux pour que la mission que vous commencez aujourd'hui soit féconde et riche de fruits.

Je vous prie à nouveau de vous faire l'interprète de mes sentiments et de mes espérances auprès du Président de la République orientale de l'Uruguay, ainsi qu'auprès des autres Autorités de votre pays, tandis que, par l'intercession de la Vierge des Trente-Trois, Mère de tous les Uruguayens, j'invoque la Bénédiction de Dieu et les dons de l'Esprit Saint sur tous les fils bien-aimés de votre noble nation, dont je me rappelle toujours avec une vive estime.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.51 p.9.*

Copyright © Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana